

Certificat assistant comptable CP02

Responsable national et opérationnel : Grégori Novak
Personne à contacter : veronique.dejardin@lecnam.net / 01 40 27 27 13 - 21 73

Présentation du certificat par le responsable :

Ce certificat valide un premier niveau d'expérience et de compétence en comptabilité (d'un niveau bac +1/+2). Avec les UE du certificat, vous pourrez poursuivre avec un DUT GEA. Ce certificat n'est pas un diplôme ni un titre RNCP.

Vous ne vous inscrivez pas au certificat. Une fois que vous aurez validé les UE et l'UA le composant, si vous respectez les critères d'obtention (avoir une moyenne supérieure à 10 sans note inférieure à 08/20), vous serez titulaire du certificat.

Pour les UE de comptabilité, nous vous rappelons qu'il convient en priorité de suivre les UE CFA 010 (ex CFA 001-002) puis au choix CFA 030 (ex CFA 003-004) ou CFA 040 (ex CFA 043-044).

Présentation officielle

Vous trouverez le détail des UE comptables composant le certificat sur ce site. Pour les UE de droit qui ne sont pas de notre responsabilité, contactez les enseignants responsables dont vous trouverez les noms en vous référant sur le site du cnam à l'UE concernée.

Modalités de validation du CP02

S'inscrire aux UE du certificat
Valider les UE
Obtenir une des UA exigée
Envoyer vos attestations de validation à la scolarité

Les UA du certificat : téléchargez le document PDF qui détaille les 3 UA

* Démarche à suivre pour les auditeurs réalisant un stage de 3 mois :

Déposer au service pédagogique (40 rue des Jeûneurs, bureau A408), au maximum 15 jours avant le début du stage la convention de stage :

en trois exemplaires,
remplies et signées par l'entreprise et l'auditeur
avec le **formulaire pédagogique** à télécharger

Venir retirer au service pédagogique les documents validés par l'enseignant et les présenter à la scolarité pour signature impérativement avant le début du stage. Il vous sera demandé par la scolarité une attestation d'assurance en responsabilité civile à votre nom et couvrant toute la durée du stage.

* Démarche à suivre pour les auditeurs ayant une expérience d'un an dans le domaine comptable :

Déposer au service pédagogique (40 rue des Jeûneurs, bureau B338), les documents attestant de l'expérience professionnelle d'un an dans la spécialité : une attestation professionnelle du poste occupé ainsi que les bulletins de salaire correspondant.

Puis les récupérer au service pédagogique après validation par l'enseignant.

Remise du rapport de l'UA

Le rapport d'activité concernant les différentes UA (UA 131A ou 131B ou 131C) peut être remis au fil de l'eau donc à tout moment pendant l'année.

Il doit être déposé au secrétariat de la rue des Jeûneurs auprès de Véronique Dejardin avec les justificatifs d'activité (pour un stage de 3 mois ou pour une activité dans le domaine comptable de 12 mois).

Avant de le déposer, il faut vérifier que l'inscription (gratuite) à l'UA a bien été faite.

VAE et VES



Il est possible d'obtenir le certificat par une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou par une Validation des Etudes Supérieures (VES).

Prendre contact avec le service compétent pour connaître les modalités pratiques de mise en œuvre :

<http://formation-paris.cnam.fr/valider-mes-acquis/>

En vidéo



Grégori Novak présente le certificat assistant comptable

<http://cfa.cnam.fr/diplomes-et-ua/certificat-assistant-comptable-cp02-697257.kjsp?RH=1413548954628>